

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 96.097

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Décembre à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

22 Novembre 1996

DATE D'AFFICHAGE

22 Novembre 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. BUJARD par M. GAVEN
M. HUGENDBLER par M. DONZIER
M. SABATHIER par M. le Maire
M. QUENTIN par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de la Criée - Appel d'offres ouvert

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la modernisation de la criée de ROYAN, le Conseil Municipal du 23 août 1993 a approuvé le plan de financement de l'opération pour un montant de 7 630 000,00 Frs HT.

Cette restructuration s'est concrétisée par la réalisation de travaux de bâtiment, mise en froid des locaux et d'informatisation de la vente

Le 20 juin 1996, le Conseil Municipal approuvait les avenants au marchés de travaux qui clôturaient la phase principale de la mise aux normes de la criée. L'opération faisant apparaître un reliquat de 480 000 Frs HT, un nouvel appel d'offres est envisagé afin de parfaire cette opération : il s'agit de renforcer la puissance et la production de la machine à glace ainsi que d'installer des équipements mobiles notamment des tables de déglacage.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le dossier de consultation d'entreprises établi par les services techniques, et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert concernant les travaux de renforcement de la machine à glace, les équipements mobiles dans le cadre de la restructuration de la criée, pour un montant de prestations estimé à 480 000,00 Frs HT, soit 578 880,00 Frs TTC.

Le dossier de consultation d'entreprises peut être consulté au secrétariat général.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- VU l'avis de la commission des travaux,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques concernant les travaux de renforcement de la machine à glace et d'installation d'équipements mobiles, plus précisément les tables de déglacage, dans le cadre de la restructuration de la criée,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer toutes pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation dans le cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, à signer le ou les marchés négociés à intervenir en application de l'article 104.2 du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au budget du Port.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Décembre 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS